

Seance du 4 Juillet 1936.

Sur mil neuf cent trente-six, le quatre Juillet à 11 heures, le Conseil Municipal de la ville de Montrejeau s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Roger de Lassus, Maire.

Témoins : M. Bouché, Marrigot, Birabent, Baroue Castet, Genard, Beyret, Giraudon, Tugseignur, Dorbessas, Agam, Bondoumet, Saberbelle, Vallet.

Absent : M. M. Blanchard, Eychenne, Labayle Laderie, Scilhan.

M. le Maire dépose sur le bureau son compte administratif pour 1935 et se retire de la Salle.

M. Bouché donne lecture de ce compte qui fait ressortir les résultats suivants :

Les recettes s'élèvent à 530.425, 73

Les dépenses à 431.213, 04

d'où il résulte un excédant de 99.212, 69
qui sera reporté au budget additionnel de 1936.

Ceci exposé, M. le Maire rentre en séance et reçoit les félicitations du Conseil.

Chapitres additionnels
au budget de 1936.

Recettes.

	Excédent de l'exercice précédent	99. 219. 69
1	Subvention du département p ^r agrandissement de l'école	41. 900. 00
2	d ^o de l'Etat d ^o d ^o	33. 062. 00
3	Vente de bois	660. 00
4	Remboursement du trop versé h ^r frais de confection des rôles	2. 61
5	Persuement du Bureau de Bienfaisance pour l'Assistance	
	Médicale gratuite	3. 000. 00
	Total des recettes supplémentaires	<u>196 837. 50.</u>

Dépenses

1	Entretien des chemins vicinaux ordinaires	14 800 . 09
2	Reliquat d'intérêts d'emprunt	1130. 08
3	d ^o d ^o d ^o	39. 80
4	d ^o d ^o d ^o	7280. 37
5	d ^o d ^o d ^o	275. 01
6	d ^o d ^o d ^o	1514. 29
7	d ^o d ^o d ^o	356. 39
8	d ^o d ^o d ^o	171. 35
9	d ^o d ^o d ^o	1342. 90
10	Restauration du boulevard.	7106. 06
11	Travaux complémentaires au boulevard.	8723. 95
12	Contrib ^{on} aux dépenses du fonds départemental de chômage	15124. 71
13	Annuité d'emprunt de 10 000 fr (chômage)	2382. 02
14	Dépenses d'assistance médicale gratuite	4760. 64
15	Contrib ^{on} de la Commune pour familles nombreuses	48. 98
16	d ^o d ^o pour femmes en couches	180. 60
17	Contributions des biens communaux	100. 00
18	1/10 personnel en faveur du Recœeur Municipal.	38. 00
19	Frais d'imprimés p ^r le dénombrement de la population.	700. 00
20	Agrandissement de l'école des garçons	91962. 00
21	Inspection sanitaire des boucheries et des animaux amenés au marché	210. 00
22	Indemnité de logement aux institutrices	100. 00
23	Éclairage des rues, places publiques et bâtiments communaux	2000. 00
24	Éclairage des bâtiments communaux 2 ^e semestre 1938	905. 10
25	Sapeurs-pompiers entretien matériel, habillement, bandoulière, etc..	5000. 00
26	Indemnité à agent p ^r travaux supplémentaires	800. 00
27	Subv. à Fédération des Mutilés du Travail	50. 00
28	" de des anciens Combattants	600. 00
29	Ind ^{le} à M ^{me} de Larrieu p ^r occupation terrains	150. 00
30	Fourniture de fourrage p ^r jardins publics	325. 00
31	bûcheronnage Bois et immenses p ^r 1938	1080. 00
32	Frais d'abriette et de perception de taxe sur bûches communales combustibles liquides	733. 00

33 - entretien des bâtiments communaux	3'000. 00
34 - Chauffage et balayage des classes	3'00. 00
35 - Subs. au Comité du monument de la Reine Astrid.	3'0. 00
36 - Dépenses d'assistance aux Nicillards 1934	3'984. 10
37. de. d'. Medicale gratuite 1934	4'950. 91
38. Protection de la santé publique	3'00. 00
39. Travaux et achats divers.	18'100. 00
40. Dépenses imprévues	1'962. 61
Total des dépenses supplémentaires	<u>19'6857. 30</u>

Budget additionnel
Bureau de Bienfaisance.

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du Budget additionnel du Bureau de Bienfaisance pour 1936.

Le Conseil, après en avoir pris connaissance l'approuve et l'accorde à :

Recettes supplémentaires	48.126. 74
Dépenses supplémentaires	48.126. 74

Offre de terrain pour
construction d'un hôtel des Postes

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une lettre de M. le Directeur des Postes, Télégraphes et Téléphones de la Région de Toulouse en date du 22 Juin 1936 qui fait connaître qu'il n'est pas possible, pour le moment, de réunir la commission chargée de l'évaluation du terrain, que la Municipalité de Montredon se propose de céder à l'Administration pour la construction d'un hôtel des Postes. Il rappelle le quantum de participation aux dépenses de construction sur terrain nu, imposé aux communes, soit 3% du total des dépenses représentées, d'une part, par le prix du terrain et d'autre part, par le montant de la construction.

Après en avoir longuement délibéré, le Conseil Municipal considérant que le terrain, Clos, aux Pyrénées, dont l'acquisition par la commune, a été décidée, a, par sa situation unique, au centre de la ville, face à la chaîne des Pyrénées, une valeur réelle telle, que plusieurs propositions de cession d'option très avantageuses ont été déjà faites ; qu'un lotissement facile et de gros rapport peut être envisagé ;

1°. Décide, à l'unanimité des membres présents, de maintenir l'offre faite à l'Administration de lui céder, sur le terrain envisagé, l'emplacement nécessaire à la construction d'un hôtel des Postes ; il estime, toutefois que la cession de ce terrain représente amplement, vu sa valeur marchande la part contributive de la commune dans l'établissement de la construction proposée et ne croit pas, dans ces conditions, pourra s'engager à supporter le sacrifice supplémentaire des 3% du montant de la construction.

2°. Suggère à pouvoir à tous les avantages accessoires d'usage accordés par les villes pour la construction d'hôtels des Postes.

Projet d'éclairage
du boulevard.

M. le Maire expose que, dans de précédentes séances, la question de l'éclairage du boulevard, aujourd'hui propre et très fréquenté, avait été posée. A la demande du Conseil, il a fait étudier

par M. André Ingénieur du Service vicinal, un projet qui comprend l'établissement de la distribution et de l'éclairage sur le boulevard et au Jardin public de la Salle et il donne immédiatement connaissance du devis.

Afin de pouvoir réaliser plus rapidement le projet et supprimer les délais d'adjudication courus, d'autre part, la plupart des fournitures sont faites par des maisons spécialisées, il a paru judicieux de prévoir pour chaque catégorie de travaux et de fournitures un marché spécial, la mise en place de tout l'appareillage étant effectuée par des artisans de Montrejeau, ainsi que tous les travaux d'infrastructure.

L'ensemble des travaux et le montant de la dépense se décomposent comme suit :

1^o. Fourniture des câbles souterrains (Soumission consentie par la Société Electro-câble) 14550. 00

2^o. Fourniture de candélabres et croises en fonte (Soumission consentie par la Société du fil de fer d'acier) 11125. 00

3^o. Fourniture des armatures, lampes (Soumission consentie par la firme des Lampes Mazda) 11078. 00

4^o. Fourniture des interrupteurs, boîtes de jonction et de dérivation; tubes acier, colliers, manchons, (Soumission consentie par M. Royer électricien) 3627. 50

5^a) Travaux d'infrastructure
5^b) Mise en place de tout l'appareillage électrique (Soumission Daral) } 12000. 00

Soumis à valoir pour imprimer, transport du matériel de la gare à pied d'œuvre, raccords de magasineries ou de chaussée, surveillance, etc 3619. 50

Dépense totale. 36.000. 00

M. le Maire demande au Conseil Municipal de vouloir bien examiner le projet et, s'il le juge opportun, de l'approver.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se rangeant à l'avis du Maire, à l'unanimité des voix, accepte le projet d'éclairage du boulevard et du Jardin Public, tel qu'il est présenté;

Plutôt M. le Maire à lancer les divers marchés relatifs à son exécution;

Demande à M. le Grefet de vouloir bien approuver le plus tôt possible le projet ci-dessus et les divers traités de gré à gré qui l'accompagnent.

Sur une plainte de la Mairie, M. le Receveur des Postes de Montrejeau affirme, dans une lettre, que le service postal est assuré le lundi, jour de marché, de 12 à 14 heures, alors que le contraire a été constaté à maintes reprises. - Après une nouvelle constatation, le Conseil décidera la suppression de la subvention de 600 francs accordée pour ce service.

Service postal
le lundi de 12 à 14 h.

Crépissage du mur, maison
Couspeyre. Dessacs sur la place
Valentin Abeille.

____ Lecture est donnée d'une lettre de M. Alphonse
Dessacs au sujet du crépissage du mur de la maison Couspeyre, place
Valentin Abeille, dont il s'est rendu acquéreur.

Le mur étant mitoyen et la commune devant
contribuer à la défense, le Conseil Municipal demande que il en soit dressé
un devis.

____ L'ordre du jour étant épuisé, après avoir arrêté
le programme de la sép du 14 juillet, le Conseil lève la séance à 88 heures.

~~Pierre Querard~~ ~~A. Des~~ ~~J. Guignot~~ ~~B.P.M. Boeill~~ ~~C. Briandat~~ ~~F. Crotte~~
~~Roger de Larrey~~ ~~G. Gervais~~